

# Bordereau d'adjonction de pièces

---

## Permis de construire un stade de football, dénommé ARKEA PARK, et mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Brest Métropole



**Enquête publique 250012/35**

28 mars-28 avril 2025

---

### **Commission d'enquête :**

Présidente : Sylvie COULOIGNER

Membres : Jean Luc PIROT

Elyane TORRENT

*Article R123-14 du code de l'environnement*

*Version en vigueur depuis le 28 avril 2017*

*Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public dans les conditions prévues à [l'article L.123-13](#), le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en fait la demande au responsable du projet, plan ou programme ; cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier.*

*Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet, plan ou programme sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête et sur le site internet dédié.*

*Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.*

En application des dispositions de l'article R123-14 du code de l'environnement rappelées ci-dessus, la commission d'enquête demande l'adjonction au dossier d'enquête de la pièce suivante :

Pièce n°	libellé
1	Étude ERC agricole (Version définitive - Chambre d'agriculture de région Bretagne - Territoire de Brest – avril 2025 – 68 pages)

Le 16 avril 2025

La Présidente de la commission d'enquête,



Sylvie COULOIGNER